

Aides & Conditions

Aide aux plus démunis :

Une aide financière peut être accordée par la commune aux Murois les plus en difficulté sous certaines conditions :

- Avoir plus de 18 ans,
- Avoir activé des demandes auprès des dispositifs légaux du Département du Rhône,
- Résider sur la commune depuis au moins 6 mois,
- Être en situation régulière sur le territoire,
- Disposer de revenus faibles.

Contactez le CCAS.

Election de domicile :

Les personnes sans résidence stable, rattachées à la commune, peuvent être domiciliées par la Mairie.

Pour cela, il faut :

- Ne pas disposer de lieu d'habitation habituel et notoire,
- Avoir un lien avec la commune : activité professionnelle, enfant scolarisé ou installation préalable.
- Présenter une demande au CCAS.

Contactez le CCAS

Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) :

Ce dispositif d'aide financière est ouvert aux jeunes de 18 à 25 ans pour favoriser leur insertion sociale ou professionnelle.

Pour en bénéficier, il faut :

- Avoir entre 18 et 25 ans (hors étudiants et scolaires),
- Être suivi par un référent qualifié,
- Être en situation régulière sur le territoire français.

Contact :

Mission locale Bron-Décines-Meyzieu.

Téléphone : 04 78 04 05 80

Revenu de solidarité active (RSA) :

Le RSA est une allocation minimum accessible aux personnes privées d'emploi et un complément de revenu en cas de reprise d'activité.

Pour en bénéficier, il faut :

- Avoir plus de 25 ans ou entre 18 et 24 ans avec des parents isolés ou justifier d'une certaine durée d'activité professionnelle,
- Être Français ou Européen. Les étrangers doivent remplir des conditions de séjour régulières et ininterrompues sur le territoire,
- Calculer l'ensemble des ressources du foyer.

contacter la Maison du Rhône

Aide sociale aux personnes âgées ou handicapées :

Afin de répondre aux besoins primordiaux des personnes âgées et/ou handicapées en situation de pauvreté, plusieurs prestations existent.

Pour en bénéficier, il faut :

- Avoir une résidence habituelle de plus de 3 mois sur le département,
- Être Français, Européen ou étranger à condition de relever des conditions prévues par le code de l'action sociale et des familles,
- Percevoir des ressources insuffisantes tant pour le demandeur que pour sa famille.

Service social (CCAS)

04 78 40 99 62

Courriel

**Maison du Rhône (MDR) de
Genas**

2 rue Louis Rey
Génas

04 37 54 43 80

Itinéraire

Courriel

Site web

Mairie de Saint Bonnet de Mure

34 avenue de l'Hôtel de Ville
69720 - Saint Bonnet de Mure

04 78 40 95 55

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 8h-12h / 13h30-19h

Mardi : 8h-12h / 13h30-17h30

Mercredi : 8h-12h / 13h30-17h30

Jeudi : 8h-12h / 13h30-17h30

Vendredi : 8h-12h / 13h30-16h30

Crédit photos : François Boisjoly, Chart Photography, Vincent Moncorgé, Ville de Saint Bonnet de Mure